

L'an deux mil quinze, le vingt et un novembre, le conseil municipal de Durmignat s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CHARTOIRE Guy, Maire.

Etaient présents : MM BELIN / BLANCHET / CHARTOIRE / DURIN / HIDIEN / MONTELIER / ROBERTET / THURET / Mmes CHOMET / NIAUX

Etait absent : MM LEDUC, excusé

Madame CHOMET Christelle a été élue secrétaire de séance.

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale n° 2015-11-1
(reçu en S.P. le 24/11/15) :

Monsieur le Maire présente le projet du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) établi par le Préfet. Ce projet regroupe les communes des communautés de communes du Pays de Saint-Eloy, Cœur de Combrailles, Pays de Pionsat, quatre communes de l'actuelle communauté de communes de Menat plus la commune de Virlet. Cette nouvelle entité compterait 34 communes (toutes situées en zones de montagne) pour 16 714 habitants ;

Conformément à l'article L 5210-1-1 IV du CGCT, dans sa rédaction issue de l'article 33 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe) du 7 août 2015, le CDCI doit être soumis au conseil municipal pour avis.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vu la création récente de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy à laquelle nous appartenons,
- Vu la méconnaissance de la situation économique et financière des communautés proposées au regroupement,
- Vu la méconnaissance du siège social de la future structure d'accueil et son organisation,
- Vu le risque de disparition des services publics et plus particulièrement celui des finances publiques qui sera encore plus fort en cas de regroupement de nos établissements,
- Vu l'éloignement de nos citoyens et plus particulièrement de nos personnes âgées du centre de décision de cette future entité,
- SE PRONONCE contre le projet proposé par le Préfet,
- SOUHAITE rester dans la situation actuelle avec le rattachement possible de la commune de VIRLET.

Démission de M. Thuret Noël de la fonction de 1^{er} adjoint n° 2015-11-2 (reçu en S.P. le 24/11/15) :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un courrier de démission de M. Thuret Noël de sa fonction de 1^{er} adjoint. Ce dernier souhaite rester membre du Conseil Municipal.

Cette démission a été acceptée par Monsieur le Sous-Préfet par un courrier en date du 6 octobre 2015.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la future organisation de l'équipe municipale.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de porter le nombre d'adjoint à UN pour la fin du mandat,
- PRECISE que Monsieur LEDUC Jean-Claude restera seul adjoint en fonction.

Virement de crédits n° 2 : Acquisition armoire salle polyvalente n° 2015-11-3 (reçu en S.P. le 24/11/15) :

Le conseil municipal sur proposition du maire,

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015 sont insuffisants,

- DECIDE de modifier l'inscription comme suit :
- Compte 2184 : Mobilier + 260.00
- Compte 231 : Immobilisations corporelles en cours - 260.00

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative indiquée ci-dessus.

Convention constitutive de groupement de commande entre la ville de Clermont-Ferrand et plusieurs collectivités territoriales du Puy-de-Dôme et de l'Allier pour la passation d'un marché de capture, transport d'animaux et de fourrière animale n° 2015-11-4 (reçu en S.P. le 24/11/15) :

Conformément aux dispositions des articles L211-22 à L211-26 du Code rural et de la pêche maritime et dans le cadre de leur pouvoir de police administrative, les maires sont dans l'obligation de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des animaux errants (chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie). Dans ce contexte, chaque commune doit disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit d'un service de fourrière établi sur le territoire d'une autre collectivité avec l'accord de celle-ci.

Afin d'optimiser les dépenses liées à la capture, au transport des animaux errants ainsi qu'à la gestion de la fourrière animale dans plusieurs collectivités du Puy-de-Dôme et de l'Allier, il a été décidé de constituer au 1^{er} janvier 2015 un groupement de commandes conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics. Le marché issu de ce groupement arrivant à échéance le 31 décembre 2016, il est envisagé la constitution d'un nouveau groupement élargi pour la passation d'un nouveau marché d'une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

La Commune de CLERMONT- FERRAND en assurera la coordination.

A ce titre, celle-ci aura en charge la totalité de la procédure de mise en concurrence : publicité et organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant, signature et notification du marché.

Chaque membre du groupement passera commande des prestations dont il aura besoin, en contrôlera la bonne exécution et règlera les factures correspondantes dans les limites des prix résultant du marché et correspondant à ses propres besoins.

Compte tenu de la spécificité de la nature de l'activité « fourrière animale », la procédure engagée sera celle prévue par l'article 30 du Code des Marchés Publics. La forme du marché proposée est donc un marché ordinaire passé en procédure adaptée selon les modalités prévues aux articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics pour une durée maximale de 4 ans.

Pour la Commune de Durmignat, l'estimation annuelle de la prestation pourrait s'établir à 164 € H.T. (estimation : 0,80 € HT par an et par habitant).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE ces dispositions
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention de groupement de commandes dont vous trouverez ci-joint un exemplaire,
- ACCEPTE que Monsieur le Maire de Clermont-Ferrand ou son représentant signe en tant que coordonnateur du groupement, le marché de capture, transport d'animaux et de fourrière animale pour le compte de la collectivité.

Restructuration et agrandissement de la mairie : travaux de la commission d'appel d'offres pour le choix des entreprises n° 2015-11-5 (reçu en S.P. le 30/11/15) :

Monsieur le Maire présente les travaux de la commission d'appel d'offres concernant le dossier de restructuration et agrandissement de la Mairie. Les entreprises suivantes ont présenté les offres les mieux-disantes :

Lot	Entreprise	Montant H.T.
Démolition – maçonnerie - VRD	SARL Perrin Colas	34 227.60
Charpente bois – couverture - zinguerie	SARL Perrin Colas	13 460.00
Menuiseries extérieures métalliques	Ets Lopitiaux Lecuyer	21 993.00
Menuiseries intérieures bois	Ets Lopitiaux Lecuyer	19 517.56
Isolation- plâtrerie - peinture	Ets Desseauve J. Paul	23 087.50
Carrelage - faïence	EURL De Miranda Pradillon	6 887.60
Plomberie sanitaire – VMC	SARL Civade Bernard	6 197.37
Electricité générale – chauffage électrique	SARL Civade Bernard	34 533.90

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ENTERINE le choix de la commission d'appel d'offres,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés,
- PRECISE que les factures correspondantes seront réglées sur la section investissement.

Création hangar matériel et accessibilité église : subvention dossier DETR n° 2015-11-6 (reçu en S.P. le 8/12/15) :

Monsieur le Maire rappelle :

- le projet de construction d'un hangar à matériel permettant l'entrepôt et le stockage de matériels qui sont actuellement dans des bâtiments locatifs dispersés sur le territoire communal,
- l'Ad'Ap déposé concernant la mise en accessibilité de l'église.

Il présente un dossier concernant :

- le hangar à matériel d'une superficie de 150 m² pour un montant de : 41 402.61 € et une plus-value pour couverture isolée de 2 508.85 € H.T.
- l'accessibilité de l'église avec aménagement des sols et de l'accès au lieu de cultes pour un montant de : 3 919.50 € H.T.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- EMET un accord de principe sur les travaux décrits ci-dessus avec couverture isolée,
- SOLLICITE le financement au titre de la DETR,
- PRECISE que le financement sera le suivant :
 - Dépense H.T. : 47 830.96
 - DETR 14 349.28
 - FIC Dossier en cours instruction
 - Fonds propres et ou emprunt Solde.

RECAPITULATIF

N°	Objet	Page
2015-11-1	Projet de schéma départemental de coopération intercommunale	024
2015-11-2	Démission de M. Thuret Noël de la fonction de 1 ^{er} adjoint	024/025
2015-11-3	Virement de crédits n° 2 : Acquisition armoire salle polyvalente	025
2015-11-4	Convention constitutive de groupement de commande entre la ville de Clermont-Ferrand et plusieurs collectivités territoriales du Puy-de-Dôme et de l'Allier pour la passation d'un marché de capture, transport d'animaux et de fourrière animale	025/026
2015-11-5	Restructuration et agrandissement de la mairie : travaux de la commission d'appel d'offres pour le choix des entreprises	026
2015-11-6	Création hangar matériel et accessibilité église : subvention dossier DETR	027

EMARGEMENTS

M. BELIN André		M. BLANCHET Frédéric	
M. CHARTOIRE Guy		Mme CHOMET Christelle	
M. DURIN Claude		M. HIDIEN Kévin	
M. LEDUC Jean- Claude	ABSENT	M. MONTELIER Camille	
Mme NIAUX Nathalie		M. ROBERTET Alain	
M. THURET Noël			